

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 24 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi 24 septembre, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de GUISSÉNY, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël RAPIN, Maire.

Tous les conseillers municipaux en exercice étaient présents à l'exception de :

- Mme Agnès DE LA PAUMELIERE , procuration à Mme Marie LE GALL
- M. Mikaël JAFFRES, procuration à M. Pierre Yves BILLANT
- M. Jean Pierre LE BORGNE, procuration à M. Gérard LE GUEN.

M. David UGUEN a quitté la séance à 20h20 en donnant procuration à M. Johann LANGONNE jusqu'à la fin de la réunion.

M. Jean Yves BRAMOULLE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance, et demande aux conseillers municipaux s'il y a des observations à formuler sur le procès verbal de la réunion du mardi 7 juillet 2009.

M. Michel LYVINEC demande que l'intervention de Mme Viviane PERON, Secrétaire Générale, soient mentionnés dans le procès verbal. Son intervention est la suivante : « J'ai demandé au Maire de m'autoriser à prendre la parole au présent conseil municipal afin de répondre aux propos formulés par M. Michel LYVINEC à la séance du 25 mai lors du débat concernant l'augmentation du temps de travail de l'agent chargé de Natura 2000. En mentionnant, je le cite « que ce problème est du à un flou administratif du au contrat de travail mal rédigé ou mal apprécié, on peut dire qu'il y a des lacunes dans la maison » puis lorsqu'il dit « que c'est du à une erreur de l'administration centrale de la commune » M. Michel LYVINEC laisse entendre publiquement que je ne faisais pas correctement mon travail. Devant de tels propos je souhaite vous apporter également publiquement quelques précisions afin d'éclairer la situation. Sans rentrer dans les détails, je vous rappelle que les délibérations dont il a été principalement question lors du dernier conseil, ont été rédigées en 2002 et 2003. Je ne suis arrivée sur la commune qu'en septembre 2004. Ces délibérations ne peuvent donc pas être de mon fait. Au premier semestre 2005, l'anomalie ayant été relevée, conjointement par la commune et le Centre de Gestion du Finistère, nous avons pris les dispositions pour que, en l'absence de précision sur le temps de travail, les actes administratifs soient établis en référence à un temps complet, permettant l'ouverture à un temps partiel, solution qui convenait tant à la collectivité qu'à l'agent. Les documents ont été transmis à la Sous Préfecture de Brest, ainsi qu'au Centre de Gestion du Finistère sans qu'à aucun moment, ces deux administrations n'aient relevé d'anomalies. Le problème s'est posé lorsque vous avez décidé de reconsidérer le poste à temps non complet comme cela aurait du être le cas dès 2002. Même si je conçois ne pas être à l'abri d'erreur, comme tout être humain, je ne considère pas avoir failli à ma tâche comme le laisse entendre M. Michel LYVINEC. Je terminerai en vous disant que je n'ai pas l'intention de répondre aux remarques que mes propos pourraient susciter. Je vous demande simplement d'en prendre note. »

AMELIORATION DE L'ACCUEIL ET DE L'INFORMATION TOURISTIQUE :

M. le Maire invite M. Pascal GOULAOUIC, Vice Président chargé du développement touristique à la Communauté de Communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes, à présenter au conseil municipal l'étude en cours visant à améliorer l'accueil et l'information touristique sur le territoire.

M. GOULAOUIC rappelle que l'action touristique est menée par les partenaires suivants:

- Les cinq offices de tourisme (Brignogan, Guissény, Kerlouan, Lesneven-Le Folgoët et Plounéour-Trez) en gestion associative, assurent l'accueil des touristes, organisent les animations et les sorties ainsi que l'entretien des sentiers de randonnée, etc...
- La communauté des communes porte les gros projets structurants.
- La commune vient en soutien financier à l'OT pour mener les actions.
- L'Agence de Développement du Pays des Abers Côte de Légendes travaille pour la professionnalisation des acteurs, soutient les porteurs de projets particulièrement pour la recherche des subventions.

La démarche de regroupement des offices est engagée au niveau communautaire depuis 2003. L'audit précédemment organisé avait pour principal but de pérenniser les deux emplois jeunes existant sur les Offices de Tourisme de Guissény et Plounéour Trez.

L'étude reprise au début des mandats locaux tendra à déterminer le rôle et les missions de chacun des partenaires, mutualiser les moyens afin d'améliorer la qualité de l'accueil et mieux porter l'image de la Côte des Légendes. Aucune fermeture de site n'est prévue sur le territoire, seuls les horaires d'ouverture peuvent changer. Si les communes sont favorables, un regroupement des Offices pourra être envisagé pour janvier 2011.

Dans un premier temps les cinq communes possédant un Office de Tourisme sont consultées pour la poursuite de l'étude et ensuite les quinze communes de la communauté. Les premiers contacts sont positifs car il y a beaucoup d'attentes des Offices, de leur personnel, et des élus locaux.

Au terme de l'étude, un transfert de compétence vers la communauté de communes sera nécessaire. La structure pourrait prendre diverses formes juridiques : Associative, Etablissement Public à caractère industriel et commercial, régie communautaire ou société d'économie mixte. Rien n'est encore décidé.

Quels sont les atouts et les faiblesses touristiques du territoire :

1. Atouts :

- La richesse du patrimoine et de la culture
- Un environnement préservé du littoral
- Une forte identité du territoire à préserver

2. Faiblesses :

- Des difficultés d'accessibilité
- Le climat
- Un manque d'organisation des acteurs locaux
- Une notoriété du territoire (Côte des Légendes) à construire
- Un manque d'équipements touristiques
- Un manque d'animations toute l'année.

Objectifs du regroupement des Offices de Tourisme :

L'objectif principal du regroupement est la pérennisation des cinq emplois permanents des structures en leur proposant un plan de carrière. Les cinq OT seront maintenus mais une réorganisation sera nécessaire pour répartir différemment les missions. Il faudra pour cela tenir compte de la situation géographique des cinq structures qui se trouvent à ¼ d'heure les unes des autres. Il faudra également tenir compte du site de Ménéham qui attire beaucoup de touristes et s'ouvrir vers les communes qui ne possèdent pas d'OT.

Les élus relèvent que l'intérêt de cette nouvelle organisation est d'atteindre des objectifs supplémentaires. Pour ce faire l'Agence de Développement sera sollicitée pour quantifier les manquements. L'analyse des nuitées peut être réalisée à partir de la taxe de séjour et devrait être présentée aux élus d'ici à la fin de l'année. Il apparaît que, sur le territoire, les capacités d'accueil sont suffisantes en matière des gîtes, chambres d'hôtes, hôtels,... mais qu'il y a des manques en matière de tourisme social, d'accueil des familles, de centres de vacances... L'Agence de développement peut également être un précieux soutien pour la promotion de nouveaux équipements.

Craintes liées au regroupement des Offices de Tourisme :

La principale crainte exprimée porte sur le risque de démobilisation des bénévoles lorsque dans les communes il y a beaucoup d'animations. Mais cela peut être aussi perçu comme un soulagement pour ces derniers et un regain de vitalité pour mener des actions nouvelles.

Pour éviter une démobilisation des bénévoles (décisions intervenant loin des acteurs) il sera nécessaire que leurs actions soient relayées par des comités locaux (ex : comité des fêtes). La programmation des animations sur le territoire nécessitera une concertation entre les différents comités locaux.

Certains élus craignent une « main mise politique » sur le tourisme et que certaines décisions leur échappent (ex : devenir du Curnic ou fin des activités du centre nautique). M. GOULAOUIC précise que, pour éviter ce problème, il est nécessaire d'impliquer les personnes qui se sont engagées localement depuis longtemps. Une répartition équilibrée des sites sera à prévoir sur l'ensemble de la communauté (ex : mise en valeur du site Natura 2000) afin de ne pas fragiliser les communes qui ont moins de potentiel touristique.

Questions financières :

La nouvelle structure ne prendra pas en charge le financement d'investissements. Aujourd'hui les budgets des 5 offices de tourisme réunis s'élèvent à 240.000 €. Le budget prévisionnel de la nouvelle structure avoisinerait 270.000 € (embauche d'une personne nécessaire pour animer la structure et pour les nouvelles missions : ex site internet, salons pour la promotion, etc...). Il n'y aura pas de réduction de charge pour les communes qui devront continuer à s'engager pour les animations. Seule la part relevant de la communication et l'accueil aura une influence par rapport au coût actuel. La répartition entre l'ensemble des communes de la communauté n'a pas été abordée pour le moment (solidarité entre les communes à envisager).

L'étude en cours est entièrement prise en charge par la communauté de communes. Si les conclusions de l'étude ne nous satisfaisaient pas, la commune peut décider de ne pas poursuivre la démarche.

M. le Maire remercie M. Pascal GOULLAOUIC pour la présentation de ce dossier et demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Considérant le souhait de présenter une information et un accueil touristiques de qualité sur la commune et sur l'ensemble du territoire,

DONNE son ACCORD, par 18 voix pour et 1 abstention (M. David UGUEN) à la Communauté des Communes pour la poursuite de l'étude et s'engage à adhérer à la nouvelle structure à compter du 1^{er} janvier 2011.

ACCUEIL LOISIRS SANS HEBERGEMENT – CONVENTION AVEC FAMILLES RURALES :

M. le Maire invite Mme Elisabeth MAUDIT, Membre de l'Association Familles Rurales, à présenter au conseil municipal le fonctionnement de l'Accueil Loisirs Sans Hébergement sur Guissény.

Mme Elisabeth MAUDIT informe que jusqu'à cet été, l'A.L.S.H, géré par l'Association « Familles Rurales » fonctionnait pendant les vacances d'été dans les locaux mis à la disposition à l'Ecole Ste Jeanne d'Arc. Pour 2009 le service a été proposé du 6 juillet au 21 août soit 34 journées d'ouverture, du lundi au vendredi (de 9h à 17h30 pour les activités et en garderie à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir). En 2008 l'A.L.S.H a accueilli 108 enfants (soit 880 j/e). En 2009 la fréquentation a augmenté car 144 enfants ont suivi les activités (1.274 j/e).

Une directrice a été embauchée avant l'été ainsi qu'une directrice adjointe et 9 animateurs (titulaires ou stagiaires du BAFA dans le cadre d'un partenariat avec la communauté de communes). Quatre mini camps ont été proposés cet été ainsi qu'un camp pour les pré-ados. Les enfants sont encadrés de la manière suivante : 8 enfants de moins de 6 ans pour un encadrant et 12 enfants de plus de 6 ans pour un encadrant. Pour les séances en piscine, un diplôme supplémentaire est nécessaire et les groupes d'enfants sont plus restreints.

Cette année également, l'association « Familles Rurales » a employé une personne pour entretenir les locaux, pour faire les courses et prendre les repas à Plouguerneau. A total, 13 personnes ont travaillé à l'A.L.S.H. cet été.

Les locaux mis à la disposition de l'A.L.S.H. sont particulièrement adaptés. La proximité de la mer ajoute un attrait particulier pour les familles.

Les coûts sont les suivants : 14 €/ enfant / jour ou 8 €/ enfant / ½ journée ou 62 €/ enfant / semaine (les séjours à la semaine étant privilégiés).

Chaque semaine un thème est exploité. Des rencontres inter-centres sont organisées ainsi que diverses animations (nuit extérieure à Brignogan pour les petits, soirée vidéo, animations avec l'Office de Tourisme, ateliers cybercommune, utilisation des jeux à Brendaouez...).

M. le Maire poursuit en indiquant que l'ouverture de l'A.L.S.H. est prévu à l'année à partir de septembre 2009. Il demande à Mme Herveline CABON, Adjoint, de présenter la situation aux conseillers municipaux.

Mme Herveline CABON expose que jusqu'à présent, en dehors de l'été, les enfants étaient accueillis au Centre Socio Culturel de Lesneven. Pour répondre aux attentes des familles et dans le cadre des dispositions issues du Contrat Enfance Jeunesse, il est prévu d'ouvrir ce service toute l'année (les mercredis et les vacances scolaires). Une rencontre a été organisée avec Familles Rurales (gestionnaire de l'ALSH), l'association STEREDEN VOR (propriétaire des locaux), l'OGEC (utilisateur de l'école) et la commune de GUISSÉNY. Un accord est intervenu entre les parties pour la mise en place du service d'accueil de loisirs sans hébergement dans les locaux de l'école Ste Jeanne d'Arc. Une convention de partenariat avec Familles Rurales est proposée au conseil municipal par laquelle la commune de Guissény s'engage à verser :

- pour 2009 :
 - pour l'été un montant de 5.500 € correspondant à un seuil de 960 jour/enfant (déjà versé au travers de la subvention communale).
 - pour les 4 derniers mois de 2009 un montant de 17,50 €/j/e jusqu'à concurrence du plafond total annuel 2009 : 1200 j/e soit : $(1200 \text{ j/e} - 960 \text{ j/e}) \times 17,50 \text{ €} = 4.200 \text{ €}$
 - Soit un total pour 2009 = 5.500 € + 4.200 € = 9.700 €
- pour 2010 :
 - 17,50 €/ j/e jusqu'à concurrence de 2.000 j/e par an soit $2.000 \text{ j/e} \times 17,50 \text{ €} = 35.000 \text{ €}$ pour l'année.
- A partir de 2011 : le calcul est le même que 2010 mais avec un taux d'actualisation correspondant au taux de l'inflation (le taux de référence sera celui de 2010).

L'association Familles Rurales négociera par la suite des conventionnements avec les autres communes pour les enfants de l'extérieur. Cela permettra de diminuer la participation de la commune de Guissény. Ces coûts supplémentaires peuvent être retenus pour une subvention de la CAF. Elle est attribuée au niveau de la Communauté des Communes par le « Contrat Temps Libre » et reversée ensuite à la commune. Si besoin et en fonction de l'augmentation du nombre de journées/enfant, un avenant à la convention passée entre la communauté des communes et la CAF pourra être envisagé pour optimiser l'accueil et augmenter l'aide publique.

La commune de Guissény mettra à disposition de l'ALSH un agent d'entretien pour le ménage des locaux. Une analyse du coût salarial a été établie qui laisse apparaître que pour 2009 la charge de mise à disposition du personnel pour la période (sept à déc 2009) est estimée à 923 €. A partir de 2010 la charge du personnel d'entretien pour une année complète s'établira à 3.219 €

Des travaux d'aménagement des locaux ont été nécessaires (aménagement du bureau pour la directrice, salle de sieste pour les petits). La commune est sollicitée pour la prise en charge des travaux d'électricité, d'installation de cloisons, des travaux de menuiserie et de peinture. Une aide d'investissement pourrait être accordée par la CAF pour aider au financement de ces aménagements.

Au terme du débat qui s'instaure, il est noté que, pour régler les problèmes particuliers (priorités des inscriptions pour les enfants de Guissény et les extérieurs, accueil des petits enfants résidant chez les grands parents, différenciation des tarifs pour les enfants extérieurs) une commission sera mise en place.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Après avoir pris en compte les répercussions budgétaires que ce service entraînera sur les prochains budgets communaux,

DECIDE, à l'unanimité,

- de conventionner avec l'association « Familles Rurales » pour déterminer les modalités de fonctionnement et les participations à l'A.L.S.H. sur toute l'année.
- de nommer Mme Herveline CABON, Adjointe, et M. David UGUEN, conseiller municipal, élus qui représenteront le conseil municipal au sein de « Familles Rurales » avec voix consultatives.
- de prendre en charge la réalisation des travaux d'aménagement du bureau de la directrice et la salle de sieste. Si besoin, une délibération budgétaire modificative sera prise pour affecter des crédits supplémentaires au budget communal 2009.
- de solliciter une subvention d'investissement auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour aider au financement des travaux précités.

SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME POUR LA « RESIDENCE D'ARTISTES » :

M. Jakez LE BORGNE, Adjoint chargé du tourisme, rappelle aux conseillers municipaux qu'en 2008 la commune s'est engagée auprès de l'Office de Tourisme pour l'animation « Résidence d'Artistes » pour la mise à disposition du personnel (valorisation de leur temps de travail), la prise en charge du pot d'ouverture et la prise en compte de certains repas.

A la suite d'une réunion rassemblant les différents partenaires financiers (Conseil Général, Conseil Régional, DRAC, CCNRB) il a été demandé à la commune de GUISSENY de s'engager sur le versement d'une subvention qui apparaîtrait clairement dans le budget de l'animation.

Le 21 juillet 2009, la commission des finances s'est penchée sur la demande de subvention de 1.500 € présentée à ce titre par l'Office de Tourisme. Le versement d'une subvention de 750 € correspondant à la somme précédemment engagée pour le pot et les repas, est proposé par la commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des finances,

VOTE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 750 € Les crédits sont disponibles au budget de la commune au compte 6574.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE DE TOURISME :

M. Jakez LE BORGNE, Adjoint chargé du tourisme, rappelle aux conseillers municipaux que, depuis 2008, des négociations ont été engagées avec l'Office de Tourisme concernant l'aide attribuée par la commune pour la prise en charge des frais du personnel permanent de l'OT.

Actuellement, par conventionnement, la commune apporte une aide financière couvrant la moitié du poste de l'agent permanent. De nombreuses discussions ont eu lieu et le débat a porté sur l'éventualité de prendre en charge d'un 3/4 de poste ou 2/3 de poste.

Au cours du débat il ressort que la commune a la volonté d'aider l'Office de Tourisme pour les actions menées. Les élus relèvent particulièrement le travail important effectué par l'équipe sentiers pour l'entretien des chemins de randonnées sur la commune. Il est également relevé que des engagements verbaux ont été annoncés sur la prise en compte d'un 2/3 temps mais cette proposition a été faite avant que l'Office ne présente le bilan financier définitif de l'exercice 2008 (document produit au mois de juin 2009). Ce dernier laisse apparaître un déficit de 3.400 €

La commission des finances s'est penchée sur la demande et propose de verser une aide exceptionnelle de 3.400 € permettant de couvrir le déficit de l'exercice 2008. Cette subvention permettrait d'aider la structure locale jusqu'à la fédération des Offices de Tourisme actuellement en discussion. La convention liant la commune et l'OT qui servira de base aux négociations lors de la fédération des offices, resterait inchangée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu,

DECIDE, par 13 voix pour et 6 voix contre (M. Pierre Yves BILLANT, M. Mikaël JAFFRES, M. Johann LANGONNE, M. Michel LYVINEC, Mme Hélène ROUDAUT, M. David UGUEN), d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3.400 € à l'Office de Tourisme de GUISSENY au titre de 2009.

Les crédits sont disponibles au budget de la commune au compte 6574.

Pour l'année 2010, le conseil municipal demande à l'Office de Tourisme de GUISSENY de présenter un bilan prévisionnel à l'appui de la demande d'aide.

VOIRIE : INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE RALENTISSEMENT AUX ENTREES D'AGGLOMERATION :

M. Gérard LE GUEN, Adjoint au Maire chargé des travaux, expose qu'après concertation avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (D.D.E.A) de Landerneau et l'Agence Technique Départementale (A.T.D) de Lannilis, il est envisagé d'installer provisoirement et à titre expérimental :

- sur la RD10 au Dirou, en amont du tourne à gauche de la rue de Lanvian, 2 coussins berlinois.
- sur la RD 25, un jeu de coussins berlinois côté sud.

Ces aménagements visent à réduire la vitesse des usagers et à marquer les entrées de l'agglomération. Ils nécessiteront un conventionnement avec le Conseil Général du Finistère. Les travaux provisoires sont estimés à 14.271,80 €H.T soit 17.069,07 €TTC. Des crédits sont tenus disponibles au budget 2009 au compte 2315, programme 103, pour la réalisation de ces aménagements.

En ce qui concerne l'installation définitive de ces dispositifs de ralentissement (coussins berlinois et éventuellement un plateau sur la RD 25 s'il manque de la largeur), les travaux sont estimés par la D.D.E.A à 27.717,39 €HT soit 33.150 €TTC. Ils peuvent être subventionnés à hauteur de 45 % du montant HT par le Conseil Général du Finistère.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, par 17 voix pour, 1 voix contre (Mme Hélène ROUDAUT) et 1 abstention (Mme Marie LE GALL),

- De réaliser les travaux provisoires en 2009.
- De solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil Général du Finistère.

RECONDUCTION DU MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR 2010 :

M. Gérard LE GUEN, Adjoint au Maire chargé des travaux, indique aux conseillers municipaux qu'un marché dit fractionné à « bons de commande » a été passé en 2008 entre la commune et l'entreprise EUROVIA selon la procédure négociée pour la période 2008-2011 (montant minimum = 53.820 € TTC ; montant maximum = 167.440 €TTC).

Le montant total des commandes passées en 2009 est à ce jour de 75.932,25 € HT soit 90.814,97 €TTC. En application de l'article 77 du code des marchés publics, ce type de marché peut être reconduit trois fois pour une année supplémentaire. Les travaux réalisés par l'entreprise EUROVIA au titre de 2009 ayant été normalement exécutés, il est proposé au conseil municipal de reconduire le marché pour l'année 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé,

DECIDE, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2010 le marché à bons de commande avec l'entreprise EUROVIA pour la modernisation de la voirie communale.

ELIMINATION DES ESPECES INVASIVES EN DEHORS DU SITE NATURA 2000:

M. Gérard LE GUEN informe le conseil municipal qu'une consultation d'entreprise a été réalisée en vue de procéder à l'élimination des herbes de la pampa en dehors du site Natura 2000, chez les particuliers. Ces travaux ne sont pas subventionnés par le contrat natura 2000 et nécessitent la participation financière des particuliers.

A la suite de la consultation des entreprises, la commission d'appel d'offres a choisi l'entreprise ETA Côte des Légendes du Folgoët pour réaliser ce travail.

Le plan de financement proposé est le suivant :

	Coût HT /plant	Participation commune	Participation particuliers
Dessouchage et remise en état par entreprise	79 €	50 €	29 €
Dessouchage par entreprise et remise en état par ST	60 € + régie	50 €	29 €

Les communes de Kerlouan et de Plouguerneau se sont également engagées pour éliminer ces plantes invasives sur leur territoire.

Un comparatif des coûts de réhabilitation des sites par l'entreprise et par les services techniques communaux a été réalisé. Il s'avère qu'il est plus intéressant de faire intervenir une entreprise pour ce travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et après avoir relevé qu'il est important de définir au préalable les conditions de remise en état des parcelles des particuliers afin d'éviter les contentieux,

DECIDE, à l'unanimité :

- DE CONFIER les travaux d'élimination des herbes de la pampa chez les particuliers à l'entreprise ETA Côtes des Légendes du FOLGOET.
- D'AUTORISER le Maire à prendre contact avec les particuliers intéressés par l'opération.
- D'AUTORISER le Maire à mandater l'entreprise pour intervenir dans les jardins privés.
- DE PARTICIPER à l'opération.

ELIMINATION DES ESPECES INVASIVES SUR LE SITE NATURA 2000:

M. Gérard LE GUEN poursuit en indiquant que l'élimination des espèces invasives est envisagé sur le site Natura 2000.

Au total 22 plants d'herbe de la pampa sont à enlever. Le coût est estimé de 100 à 130 €/ plant (difficulté d'accès pour certains plants). Ces travaux peuvent être financés par un contrat natura 2000. Si la DIREN retient le projet, il sera financé à hauteur de 100 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé,
DECIDE, à l'unanimité, de réaliser ces travaux.

AUTORISE le Maire à déposer une demande de contrat Natura 2000 auprès de la D.D.E.A.

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat et de l'Union Européenne dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

CESSION GRATUITE A CLOS EDERN:

M. Michel CREIGNOU, Adjoint au Maire chargé des affaires foncières, informe le conseil municipal que, dans le cadre de la division d'un terrain appartenant à Mme BRAMOULLE Marie Thérèse à Clos Edern, et pour faire suite à l'alignement déterminé par la DDE en juillet 2008, une cession gratuite de l'emprise (31 m²) en bordure de la voie communale est à acter. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE cette cession gratuite.

DIT que les frais de géomètre et de notaire correspondant à cette opération foncière seront pris en charge par la commune.

Les crédits sont disponibles au budget de la commune au compte 2111 programme 103.

REGULARISATION FONCIERE A TRAON RIOU :

M. Michel CREIGNOU, Adjoint chargé des affaires foncières, rappelle que M. TERRIER Charles a souhaité en 2008 que la délimitation de sa propriété soit établie à Traon Riou.

Pour ce faire il a été nécessaire de délimiter l'emprise du chemin rural bordant son terrain ainsi que les parcelles appartenant à M. MORVAN Guénolé et à M. CARADEC Michel. Le document d'arpentage établi par le Cabinet OLLIVER a reçu l'approbation de toutes les parties.

Des cessions gratuites à la commune des emprises sont nécessaires pour régulariser la situation : M TERRIER cède au total 93 m², M. CARADEC cède 22 m², M. MORVAN cède 63 m². Les frais d'actes seront à la charge de la commune (géomètre et notaire). Il propose au conseil municipal de se prononcer sur cette régularisation foncière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'ACCEPTER les trois cessions gratuites précitées.

DE PRENDRE en charge les frais de géomètre et de notaire correspondants à cette opération foncière.

Les crédits sont disponibles au budget de la commune au compte 2111 programme 103.

MISE A DISPOSITION D'UN ANCIEN CHEMIN COMMUNAL A KERVIZOUARN :

M. Michel CREIGNOU rappelle que M. Philippe LE HIR, agriculteur, a demandé à la commune de lui mettre à disposition l'ancien chemin rural situé en bordure des terrains qu'il exploite à Kervizouarn près de la zone artisanale. Les domaines ont été consultés pour la détermination de la valeur locative de ce chemin d'une emprise estimée à 800 m² : elle s'établit pour les domaines à 30 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette mise à disposition.

Certains élus s'interrogent sur l'estimation de la valeur locative car, ramenée à l'hectare, le montant est jugé très élevé. M. Michel CREIGNOU informe que l'estimation est basée sur le prix à l'hectare d'une vente intervenue en 2007 pour un terrain agricole à proximité (terrain vendu à 0,51 €/ m²). La valeur locative prend appui sur un taux de rentabilité de 7% .

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, par 12 voix pour ; 5 voix contre (Mme Agnès DE LA PAUMELIERE, M. Jean Louis JAFFRES, M. Mikaël JAFFRES, Mme Marie LE GALL et Mme Hélène ROUDAUT) et 2 abstentions (Mme Herveline CABON et M. Jakez LE BORGNE),

DECIDE de conventionner avec M. Philippe LE HIR pour la mise à disposition de cet ancien chemin.

FIXE à 30 € la valeur locative annuelle de cette mise à disposition de l'ancien chemin.

MANDATE le Maire pour conventionner en ce sens avec M. Philippe LE HIR.

CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU DE LA COMMUNE :

M. le Maire informe que la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture vient de transmettre la carte des cours d'eau de la commune résultant de l'inventaire réalisé par un groupe de travail animé par la Chambre d'Agriculture du Finistère. Cette carte est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Dans un souci d'efficacité et afin d'éviter que le plan ne soit pas juste ou incomplet, le conseil municipal décide d'ajourner ce dossier. Les habitants de la commune seront invités à venir contrôler cette carte avant sa validation au prochain conseil municipal.

COMMISSION COMMUNICATION :

La commission communale de communication comprend actuellement :

- les élus ci-après :
 - o Mme Agnès DE LA PAUMELIERE,
 - o M. David UGUEN,
 - o M. Michel LYVINEC,
 - o M. Johann LANGONNE,
 - o M. Cyril BODROS
- Mme Juliette CANU, agent communal
- et 4 personnes extérieures :
 - o Mme Mauricette ABIVEN,
 - o Mme Germaine JAFFRES,
 - o Mme Monique LOAEC
 - o M. Yvon GAC.

Certains élus ayant exprimé le souhait de faire partie de cette commission, il y a lieu de revoir sa composition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour que M. Jakez LE BORGNE et Mme Hélène ROUDAUT fassent également partie de cette commission.

La Présidence de cette commission est assurée par Mme Marie LE GALL, déléguée à la communication.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- M. le Maire informe qu'un regrettable incident technique s'est produit au GIE ALANAN entraînant le déversement de lisier dans le ruisseau ALANAN. Les agriculteurs ont immédiatement pris les mesures pour limiter la pollution et ont communiqué pour prévenir des risques de pollution. Les pompiers de Plouguerneau aidés des pompiers de la cellule anti pollution de Brest sont rapidement intervenus pour mettre en place les mesures de protection. La DSV et la Police de l'Eau se sont également rendues sur place. Un protocole d'analyses de l'eau du ruisseau a été établi par la commune auprès du laboratoire IDHESA. Les résultats des analyses mentionnent un retour progressif à la normale. L'interdiction de baignade et de ramassage des coquillages dans la baie de Porz Olier vient d'être levée. M. le Maire invite les conseillers municipaux à se rendre à la porte ouverte organisée au GIE ALANAN ce samedi 26 septembre.
- Un rassemblement d'associations « Sauvons la baie » a eu lieu sur Guissény dimanche 20 septembre. Lundi dernier des pancartes diffamatoires à l'égard des élus ont été apposées dans le secteur de Nodéven. Contrairement à ce que mentionnent ces affiches, le Maire rappelle que ce n'est pas les communes qui autorisent les porcheries ou leurs extensions, mais que c'est du ressort du Préfet. Il souligne que, contrairement à la commune qui vient de communiquer de façon transparente face à la pollution précitée, les auteurs de ces affiches devraient faire de même en les signant.
- L'ouverture des plis pour la recherche d'un bureau d'études qui sera chargé de l'étude technico économique pour l'assainissement, se déroulera en mairie le lundi 28 septembre à 15h.
- M. le Maire informe que le Sous Préfet s'est déplacé à GUISSENY le 17 septembre pour étudier deux permis de construire contestés au titre du contrôle de la légalité. L'un de ces permis concerne un accord sur un terrain classé constructible au PLU (non compatibilité avec la loi littoral). Le Maire indique qu'il maintient le permis de construire au motif qu'il a suivi l'avis de la DDEA (service instructeur) et qu'il est conforme au Plan Local d'Urbanisme (pas de contestation de ce zonage lors de l'approbation du PLU).

- Le Maire est autorisé à signer la motion de soutien aux agriculteurs (crise du lait, du porc, des légumes, de la viande bovine, lapins et volailles).
- M. Michel CREIGNOU informe le conseil municipal que les orientations relatives à l'habitat solidaire (habitat social) et à l'accession à la propriété, font actuellement l'objet d'une réflexion au niveau de la communauté des communes. Un débat est en cours pour fixer le nombre de logements sociaux sur chaque commune. Pour Guissény, 6 logements sont envisagés sur l'actuel mandat ou le mandat suivant. Egalement à l'étude : l'aide apportée aux particuliers pour l'achat de terrains. Le dossier sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.
- Mme Herveline CABON informe que le C.C.A.S. se réunit le lundi 28 septembre à 16 h. A l'ordre du jour, l'organisation du repas pour les personnes âgées envisagé le 8 novembre. Cette date sera confirmée après la réunion de la commission administrative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 10.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Les conseillers municipaux,

Le Maire,